

Réf: Dossier N° 330437

Avis de constitution

« DOOAOO COTE D'IVOIRE » en abrégé « DOOAOO CI »

Abidjan commune de Bingerville akandje II LOT 1603 , ILOT 187 ., Lot

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 10/07/2024 reçus par Me TOHOURI EPOUSE DIAHORE WAZI ANGELINE , NOTAIRE, enregistrés au CEPICI, le 12/06/2024, il a été SOCIETE « DOOAOO COTE D'IVOIRE » en abrégé « DOOAOO CI »

- La distribution de monnaie électronique ;
- Les transferts d'argent ;
- Le paiement mobile ;
- L'opération de change ;
- Les fournitures de technologies et de services liés à la monnaie électronique ;
- Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, informatiques, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser sa réalisation, son développement ou son extension.
- Elle pourra entre autres gérer toutes entreprises et sociétés dans lesquelles elle aurait des intérêts, prêter ou emprunter des fonds en vue de la conclusion de toutes affaires, donner et recevoir toutes garanties, s'intéresser par voie d'association, d'apports, de

2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Abidjan commune de Bingerville akandje II LOT 1603 , ILOT 187 ., Lot

M AMAKON YAPI HENRI JOEL (PRÉSIDENT)

null

n°CI-ABJ-03-2024-B17-00066 du 06/08/2024 au Tribunal du Commerce

99 ans

n°46667/GTCA/RC/2024 du 06/08/2024

